



Les Sections Européennes en Seconde au Lycée Théodore Aubanel



Section Européenne Anglais



Lycée Théodore Aubanel
14, rue Palapharnerie
CS 10070 – 84918 AVIGNON CEDEX 9
Tel : 04 90 16 36 02 – Fax : 04 90 85 49 01
ce.0840004y@ac-aix-marseille.fr
<http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr>

ELEVES CONCERNES

Tout élève de fin de 3^{ème} d'un collège d'Avignon et de ses environs. Un bon niveau est nécessaire en anglais oral et écrit, dans les disciplines fondamentales ainsi qu'une motivation réelle.

Le choix des enseignements d'exploration de Seconde est indépendant de l'appartenance à la section européenne. Après la Seconde, quelle que soit la filière suivie par l'élève, littéraire, économique, scientifique, il continue dans la même section.



FONCTIONNEMENT

Horaire normal d'anglais porté à 2 H en classe de Terminale, augmenté de 2 heures hebdomadaires d'histoire et géographie (DNL) des pays anglophones, enseignées en langue anglaise en Seconde, Première et Terminale, quelle que soit la série, L/ ES/ S/ STMG.

VOYAGE D'ETUDE EN PAYS ANGLOPHONE

Il devient très difficile de trouver des correspondants dans le cadre d'échanges basés sur un principe de réciprocité. Par conséquent, un voyage sans correspondants en Grande-Bretagne est proposé aux élèves de la section européenne anglais. Ce séjour, pris sur le temps scolaire, fait partie intégrante du travail pédagogique. Il privilégie une approche transdisciplinaire de la langue lors des visites culturelles sur place.

COUT DU SEJOUR A L'ETRANGER

A titre indicatif, le prix de revient d'un séjour de 5 jours s'élevait en 2016 à 445 €. Possibilité d'une aide financière du Fonds Social Lycéen. S'adresser à l'Assistante Sociale du lycée. A titre personnel, certains parents peuvent obtenir une subvention du comité d'entreprise qui les emploie.

ENGAGEMENT

Nous attirons l'attention des élèves et de leur famille sur le caractère obligatoire du voyage d'étude en Seconde. Ce voyage a des objectifs pédagogiques précis. Les visites seront préparées et exploitées avant et après le voyage. Ces activités pédagogiques donneront lieu à des évaluations. Ce voyage a, par ailleurs, comme but de créer une cohésion au sein d'un groupe d'élèves amenés à travailler ensemble pendant tout leur cursus au Lycée.



LE BACCALAUREAT AVEC MENTION EUROPEENNE

A la fin de la classe Terminale, les élèves concourent pour la mention européenne au Baccalauréat. Ils présentent une épreuve orale d'histoire et géographie (en langue anglaise) à laquelle ils doivent obtenir 10/20 au moins et une épreuve écrite et orale d'anglais à laquelle ils doivent obtenir une moyenne de 12/20 au moins. Cette épreuve est identique à celle des non euro.

Depuis juin 2004, les élèves inscrits en Terminale en section européenne, peuvent choisir la DNL (Discipline Non Linguistique) en option facultative. Dans ce cas, les points au-dessus de la moyenne sont affectés du coefficient 2.

La non obtention de cette mention européenne ne met cependant absolument pas en cause la réussite à l'examen du baccalauréat.

CE QU'APPORTE CETTE SECTION

- ❖ Un apprentissage linguistique renforcé de l'anglais dans un groupe de bon niveau,
- ❖ Une ouverture culturelle,
- ❖ L'attestation reconnue d'un cursus de qualité lors de l'entrée dans la vie active et dans certains circuits de formation,
- ❖ Les joutes oratoires en Terminales inter-lycées,
- ❖ Certification Cambridge en Seconde.